

Accueil des enfants pendant l'ALSH Été 2021

(Protocole du 12 février 2021)



Les règles de distanciation :

La limitation du brassage entre mineurs de groupes différents est requise. Ainsi les enfants seront répartis dans des salles par tranches d'âge. Deux animateurs seront rattachés à chaque groupe sur l'ensemble de la période.

Pour les mineurs de moins de 6 ans :

La distanciation physique doit être maintenue entre les mineurs de moins de 6 ans de groupes différents. En revanche, la distanciation ne s'impose pas entre les mineurs d'un même groupe, que ce soit dans les espaces clos (salle d'activités, couloirs réfectoire, etc.) ou dans les espaces extérieurs.

Pour les mineurs de 6 ans et plus :

Le principe à appliquer est la distanciation physique d'au moins deux mètres, lorsqu'elle est matériellement possible et lorsque le port du masque n'est pas permanent, dans les espaces clos, entre les encadrants et les mineurs ainsi qu'entre les mineurs quand ils sont côte à côte ou face à face. Elle ne s'applique pas dans les espaces extérieurs entre mineurs d'un même groupe, y compris pour les activités physiques et sportives.

Si la configuration des salles (surface, mobilier, etc.) ne permet absolument pas de respecter la distanciation physique d'au moins un mètre, alors l'espace est organisé de manière à maintenir la plus grande distance possible entre les mineurs.

La distanciation physique doit être maintenue, dans tous les cas, entre les mineurs de groupes différents.

Le port du masque :

Le port du masque « **grand public filtration supérieure à 90%** » est obligatoire pour les encadrants, les mineurs de six ans ou plus, toute personne prenant part à l'accueil, tant dans les espaces clos que dans les espaces extérieurs.

Les masques sont à fournir par les familles.

Le port du masque est obligatoire pour les encadrants et toutes personnes en contact avec les enfants sauf lorsqu'il est incompatible avec l'activité menée (prise de repas, pratiques sportives, ...). Dans ces situations, une attention particulière est apportée à la limitation du brassage et/ou au respect de la distanciation.

Entrées et Sorties : 8h-9h30 et 17h-18h30

Les responsables légaux ne sont pas admis sur les lieux d'activités des enfants. En cas d'accès exceptionnel, ils doivent être munis d'un masque et avoir les mains désinfectées.

Vous êtes invités à respecter les marquages au sol à l'entrée de l'école en cas d'arrivée de plusieurs familles en même temps.

Un animateur viendra donc chercher votre enfant à la porte principale du groupe scolaire le matin et vous le ramènera le soir. Afin de faciliter la gestion de l'accueil nous vous remercions de respecter dans la mesure du possible les horaires d'arrivée et de départ.



Le lavage des mains sera réalisé, à minima :

A l'arrivée
Avant et après les temps libres
Après le passage aux toilettes
Avant et après le repas, gouter
Avant de rentrer chez soi le soir

Aménagement des salles d'activités :

La désinfection des salles et des sanitaires est effectuée tous les jours. Les salles sont aérées quelques minutes toutes les heures.

Chaque groupe sera accueilli dans sa salle d'activité et restera dans cette salle tout au long de la période d'accueil. L'ensemble du matériel utilisé sera désinfecté chaque jour. Les activités seront organisées en tenant compte de la distanciation et des gestes barrières.

Restauration :

Les tables seront installées par groupe avec au moins 2 mètres entre chaque groupe. Chaque animateur déjeunera avec son groupe d'enfants.

Surveillance des parents :

Les parents sont invités à prendre la température de leur enfant avant le départ pour l'accueil. En cas de symptômes ou de fièvre (38°C), l'enfant ne doit pas prendre part à l'accueil et ne pourra pas y être accueilli.

De même, les mineurs atteints de la Covid-19, testés positivement par RT-PCR ou déclarés comme tel par un médecin ou dont un membre du foyer est cas confirmé, ou encore identifiés comme contact à risque, ne peuvent prendre part à l'accueil.

